



VILLE DE VERSOIX

Séance du Conseil municipal du 31 mai 2021

PROJET DE DELIBERATION

**« Approbation des comptes 2020
de la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance »**

Vu le rapport de gestion, le compte de résultats et le bilan de la Fondation Communale de Versoix pour la petite enfance,

vu le rapport de l'organe de révision Fiduciaire Chavaz SA, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2020, du 12 avril 2021,

vu le rapport de la Commission Cohésion sociale du 3 mai 2021,

vu le rapport de la commission Finances, administration et économie du 27 mai 2021,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. i de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstentions,

1. D'approuver les comptes 2020 de la Fondation Communale de Versoix pour la petite enfance, tels que présentés dans le rapport de la Fiduciaire Chavaz SA, sise Rue Jacques-Grosselin 8, 1227 Carouge, daté du 12 avril 2021.
2. De donner décharge au Conseil de la Fondation Communale de Versoix pour la petite enfance, de la gestion de ses comptes 2020, avec remerciements pour le dévouement qu'il apporte à ses fonctions.